OLIMA GROUP
FORMATION • CONSEIL • ACCOMPAGNEMENT

EXPERTISE JURIDIQUE ET PRATIQUE DU DROIT

Droit du travail et relations sociales

Gérer les contentieux et conseiller employeurs et salariés.

DURÉE **De 7 h à 35 h selon votre besoin**	MODALITÉ **Présentiel, intra-entreprise**	LIEU **Dans vos locaux**
EFFECTIF **1 à 12 stagiaires**	HORAIRES **9h – 12h30 / 13h30 – 17h**	TARIF **Inter : 490 € HT par participant et par jour · Intra : sur devis**

1 Objectifs pédagogiques

Objectif général : gérer les contentieux et conseiller employeurs et salariés.

Objectifs opérationnels : à l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Appliquer la réglementation en matière de contrats, licenciements et négociations collectives
- Assurer la défense devant les prud'hommes

2 Public visé et prérequis

Public : Dirigeants, salariés et indépendants exerçant dans le secteur « Cabinets d'avocats ».

Prérequis : Aucun. Un test de positionnement est réalisé avant la formation.

3 Contenu de la formation

Module 1 — Contrat de travail et exécution

- Sources du droit du travail : Code du travail, conventions collectives, accords d'entreprise
- Formes de contrats : CDI, CDD, temps partiel, alternance
- Clauses du contrat : période d'essai, mobilité, non-concurrence
- Modification du contrat et changement des conditions de travail
- Durée du travail, heures supplémentaires et conventions de forfait

Module 2 — Rupture du contrat de travail

- Licenciement pour motif personnel : procédure et motivation de la lettre
- Licenciement pour motif économique : obligations de l'employeur
- Rupture conventionnelle individuelle et homologation
- Démission, prise d'acte et résiliation judiciaire
- Indemnités de rupture et barème de l'article L. 1235-3 du Code du travail

Module 3 — Relations collectives de travail

- Comité social et économique et délégués syndicaux
- Négociation collective : acteurs, niveaux et obligations
- Accords d'entreprise et articulation avec les accords de branche

- Pouvoir disciplinaire et règlement intérieur
- Obligation de sécurité de l'employeur et prévention des risques

Module 4 — Contentieux prud'homal et mises en situation

- Saisine du conseil de prud'hommes et phase de conciliation
- Délais de prescription et administration de la preuve
- Rédaction de conclusions en défense de l'employeur ou du salarié
- Cas pratique : contestation d'un licenciement pour faute grave
- Simulation d'une audience devant le bureau de jugement

4 Méthodes et moyens pédagogiques

- Apports théoriques illustrés par des exemples concrets
- Études de cas pratiques issues de situations réelles
- Mises en situation et jeux de rôle
- Exercices individuels et en sous-groupes
- Remise de fiches-outils opérationnelles

5 Modalités d'évaluation

- Avant la formation : questionnaire d'analyse des besoins et test de positionnement
- Pendant : quiz de validation des acquis et évaluation des mises en pratique
- En fin de formation : test d'évaluation des acquis et questionnaire de satisfaction
- À froid : questionnaire de mise en application 2 à 3 mois après la formation
- Remise d'une attestation de fin de formation et d'un certificat de réalisation

6 Accessibilité

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Merci de nous signaler, avant l'inscription, tout besoin d'adaptation (matériel, logistique, rythme) : notre référent handicap étudie avec vous les solutions possibles.

Référent handicap : Olivia MARCIANO — contact@olimagroup.fr

7 Profil du formateur

Formateur expert du domaine, disposant d'une expérience professionnelle confirmée et de compétences pédagogiques en formation d'adultes. CV transmis sur demande.

8 Modalités et délais d'accès

Formation accessible sous 7 jours ouvrés minimum après l'analyse du besoin et la signature de la convention, sous réserve de l'accord de prise en charge de votre OPCO.

9 Indicateurs de résultats

Taux de satisfaction global 2026 : 98 % — 1 226 stagiaires formés, 9 780 heures de formation dispensées.
Programme mis à jour le 05/10/2026.

Inscription et devis
Olivia MARCIANO · 01 89 62 90 08 · 06 27 22 00 30
contact@olimagroup.fr · olimagroup.fr

Prise en charge possible par l'OPCO de votre entreprise selon ses critères.
Programme adaptable à vos besoins après analyse préalable.